



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 676/2020
Date de la séance du CE : 10 juin 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.2315
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2019 de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) sont définis dans la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, dans le mandat de prestations du 6 décembre 2017 attribué par le Conseil-exécutif à la PHBern pour les années 2018 à 2021 (ACE 1338/2017), ainsi que dans le mandat de prestations confié le 14 juin 2017 par la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern pour les années 2018 à 2021 dans les domaines de la formation continue et des services.

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la PHBern a fourni de bonnes prestations en 2019. Le rapport de gestion de l'année sous revue montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- Lors de l'année académique 2019-2020, 2848¹ étudiants et étudiantes (date de référence : 15 octobre 2019) étaient immatriculés à la PHBern dans les filières de formation initiale (filières des degrés préscolaire et primaire, des degrés secondaires I et II et de l'enseignement spécialisé) (année précédente : 2685¹ étudiants et étudiantes). La croissance par rapport à 2018 est donc de 6,1 pour cent. Proportionnellement, la hausse du nombre d'étudiants et d'étudiantes est en particulier due aux centres de didactique des disciplines et à l'Institut de pédagogie curative, ce qui est très réjouissant au vu des besoins en enseignants et enseignantes spécialisés. L'assouplissement des possibilités d'admission dans ce domaine a enfin eu l'effet escompté.
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 21 590² étudiants et étudiantes étaient immatriculés dans les hautes écoles pédagogiques de Suisse au semestre d'automne 2019. D'après les données utilisées par l'OFS³, la croissance par rapport à 2018 s'élève à 1,8 pour cent pour l'ensemble du pays et à 5,3 pour cent pour la PHBern. A l'instar de l'année précédente, la PHBern est la troisième plus grande haute école pédagogique du pays.
- Le nombre d'étudiants et d'étudiantes d'autres cantons dans les filières de formation initiale de la PHBern (924 au 15 octobre 2019, exception faite des formations postgrades et des formations complémentaires) est, comme les années passées, bien supérieur à celui des étudiants et étudiantes ber-

¹ Etudiants et étudiantes des filières ordinaires, y compris étudiants et étudiantes des formations postgrades et des formations complémentaires qui ne suivent pas de filière ordinaire en parallèle, ainsi qu'étudiants et étudiantes des centres de didactique des disciplines.

² Etat : 25 mars 2020

³ L'OFS ne tient pas compte des formations suivantes : formations cantonales qui ne sont pas reconnues par la CDIP, formations complémentaires, filières d'études proposées en coopération (centres de didactique des disciplines, filières bilingues).

nois qui fréquentent ces mêmes filières dans des hautes écoles pédagogiques d'autres cantons (354 au 15 octobre 2019).

- Pour le canton de Berne, il est extrêmement important que la PHBern aide les écoles à pourvoir les postes vacants en proposant des modèles d'études variés et individuels. Les autres efforts que la PHBern consent pour remédier à la pénurie d'enseignants et d'enseignantes ou pour en minimiser les conséquences sont aussi très précieux pour le système bernois de formation.
- A l'heure actuelle, tous les instituts de la PHBern proposant les filières de formation initiale élaborent de nouveaux plans d'études (à l'exception de l'Institut de pédagogie curative, qui a déjà introduit un nouveau plan d'études à la rentrée 2017). Il est dans l'intérêt de la Direction de l'instruction publique et de la culture que, dans ce cadre, une attention particulière soit portée à l'hétérogénéité des étudiants et étudiantes ainsi qu'aux exigences liées à l'individualisation et à la flexibilisation des études, d'autant plus que ces évolutions correspondent aux priorités que le Conseil-exécutif a définies pour la PHBern dans le mandat de prestations pour les années 2018 à 2021. Il est également souhaitable que, lors du développement de ses offres, la PHBern prenne en compte l'importance croissante du thème des médias et de l'informatique et de celui de la société numérique.
- Après juin 2021, une version réduite de l'examen complémentaire d'admission devrait être organisée, pour la première fois, à l'intention des titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée dans une orientation non pédagogique. La PHBern a défini des examens spécifiques à chaque orientation en se fondant sur les plans d'études et les grilles horaires des différentes filières de maturité professionnelle ou spécialisée. Il s'agit d'une mesure essentielle pour lutter contre la pénurie d'enseignants et d'enseignantes, laquelle a été prise en accord avec la Direction de l'instruction publique et de la culture afin d'augmenter le nombre d'étudiants et d'étudiantes à la PHBern.
- Dans les domaines de la formation continue et des services, la PHBern a une nouvelle fois mis l'accent sur les offres d'accompagnement dans la didactique des disciplines en lien avec l'introduction du Lehrplan 21. Il est réjouissant de constater que la demande en la matière est stable dans l'ensemble, malgré la légère baisse prévue du nombre de cours et la fin du projet Passepartout. Par ailleurs, de concert avec la Direction de l'instruction publique et de la culture, la PHBern a créé plusieurs offres pour aider les enseignants et enseignantes des langues étrangères à améliorer leurs compétences linguistiques. Pour le canton de Berne, il est crucial que la PHBern dispose d'une vaste palette de formations continues et de services qui soient appréciés et utilisés par le corps enseignant, les directions d'école, etc.
- Durant l'exercice 2018, les coûts annuels par équivalent plein temps d'un étudiant ou d'une étudiante suivant une formation initiale à la PHBern (valeur moyenne de l'ensemble des filières de formation initiale) se situaient de nouveau en deçà de la moyenne nationale. Si l'on considère les coûts des différentes filières d'études séparément, les coûts liés à la filière formant à l'enseignement spécialisé étaient supérieurs à la moyenne nationale de l'ensemble des filières de formation initiale, à l'instar des années précédentes (env. + 24,5 %). Ce résultat est supérieur de 3,5 pour cent au résultat de 2017. Suite à la hausse des effectifs estudiantins de l'Institut de pédagogie curative mentionnée précédemment (+ 13 %), on s'attend à ce que les coûts moyens par étudiant ou étudiante s'aligne enfin sur la moyenne nationale lors du prochain exercice. La filière d'études formant à l'enseignement au degré secondaire II présente également des coûts supérieurs à la moyenne nationale de l'ensemble des filières de formation initiale (env. + 8 %), soit une hausse minime par rapport à l'année précédente (env. + 0,3 %).
- Les comptes de la PHBern bouclent sur un excédent de 152 000 francs (2018 : déficit de 1,12 million de francs). Ce chiffre est inférieur de 1,27 million de francs à celui de l'exercice précédent et est bien meilleur que les chiffres prévus par la planification financière et par les estimations. L'augmentation des contributions perçues au titre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) ainsi

que des salaires (y c. prestations sociales et diminution des provisions pour la prévoyance professionnelle) constituent les principaux changements dans le compte de résultats par rapport à l'année précédente.

- La contribution cantonale annuelle a représenté 68,3 pour cent des revenus totaux de la PHBern en 2019 (69,4 % l'année précédente). Les autres revenus de l'école proviennent en particulier des contributions perçues au titre de l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) et, dans une moindre mesure, d'autres contributions (p. ex. contributions versées pour des formations continues financées par objet qui ont été organisées sur mandat de l'INC ; cf. chiffre 4.6.2, p. 40 du rapport de gestion 2019 de la PHBern).
- Au 31 décembre 2019, la PHBern affiche un capital propre négatif (CHF – 8,88 mio). Ce chiffre se compose de réserves provenant de bénéfices (CHF 16,66 mio) et de réserves d'évaluation négatives depuis le passage au système de subventionnement (CHF - 25,54 mio). Le budget 2020 ainsi que la planification financière à moyen terme de la PHBern prévoient un déficit, bien que les coûts de formation liés aux filières de formation initiale soient inférieurs à la moyenne nationale, comme indiqué précédemment. Le déficit prévu s'explique encore une fois par l'utilisation des réserves de capital pour financer des projets stratégiques. La Direction de l'instruction publique et de la culture est en train d'évaluer avec la PHBern des mesures visant à garantir des comptes équilibrés sur le long terme.
- La Direction de l'instruction publique et de la culture présentera les résultats de cet examen au Conseil-exécutif pour la première fois lors du second semestre 2020 (en lien avec la demande de refinancement de la position Fonds propres principaux des comptes de la PHBern) et surtout en 2021 dans le cadre du renouvellement du mandat de prestations de la PHBern pour les années 2022 à 2025 ainsi que de l'examen de la future contribution cantonale qui y est lié.
- La Direction de l'instruction publique et de la culture a examiné la mise en œuvre du mandat de prestations 2018-2021 lors de l'entretien de controlling du 12 décembre 2019 avec la PHBern. Elle a constaté que cette dernière s'acquittait de manière irréprochable de son mandat législatif et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique et de la culture. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la PHBern le 22 avril 2020.

2. Bases légales

- Articles 47, alinéa 1, lettre a, 50 et 50b de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91)
- Article 48, alinéa 3 de l'ordonnance du 13 avril 2005 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911)

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,
il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2019 de la PHBern.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2019 de la PHBern